

<b>Numéro de dossier :</b> 1032931036	
<b>Unité administrative responsable</b>	Arrondissement Rivière-des-Prairies/Pointe-aux-Trembles/Montréal-Est , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme / des permis et de l'inspection
<b>Objet</b>	Adopter un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme (Plan directeur de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles (CO92 03386)) de manière à modifier l'aire d'affectation «Habitation» pour «Activités multiples»— lots 1 154 855, 1 154 856, 1 154 817, 1 154 818 et 1 505 649 dans l'emprise des lignes électriques d'Hydro-Québec entre la rue Notre-Dame Est et la rue Sherbrooke Est — District Bout de l'île

**Sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires

**Commentaires**

Ci-joint, le projet de règlement:



Règlement-Modif-Plan-RDP(HydroQc)

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME, PLAN DIRECTEUR DE  
L'ARRONDISSEMENT RIVIÈRE-DES-PRAIRIES / POINTE-AUX-TREMBLES  
(CO92 03386)**

**VU** l'article 109 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

À la séance du ....., le conseil de la ville décrète:

**1.** Le plan intitulé «L'affectation du sol» du Plan d'urbanisme, plan directeur de l'arrondissement Rivière-des-Prairies / Pointe-aux-Trembles (CO92 03386) est modifié par le remplacement de l'aire d'affectation «Habitation» située sur les lots 1 154 855, 1 154 856, 1 154 817, 1 154 818 et 1 505 649 par une aire d'affectation «Activités multiples», tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

ANNEXE A

---



**VILLE DE MONTRÉAL**

ARRONDISSEMENT DE  
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES—POINTE-AUX-  
TREMBLES—MONTRÉAL-EST

ANNEXE A: PLAN D'URBANISME:  
L'AFFECTATION DU SOL (C092 03386)

Légende



:MODIFICATION PROPOSÉE:  
«ACTIVITÉS MULTIPLES» PLUTÔT QUE  
«HABITATION»

N<sup>o</sup> DE DOSSIER:  
1032931036

ÉCHELLE:  
AUCUNE

DATE:  
6 SEPTEMBRE  
2003

